



À

Le

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

(à remplir obligatoirement)

VOTE POUR AG ORDINAIRE

Rappel : Seules les personnes ayant acquitté les cotisations 2021 annuelles de l'APALLF pourront voter. Le vote est réalisé exclusivement par correspondance avant le 20 mars 2021.

➤ Approuvez-vous le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 février 2020 ?

Oui

non

abstention

➤ Approuvez-vous le rapport moral ?

Oui

non

abstention

➤ Approuvez-vous le rapport financier 2020 ?

oui

non

abstention